

COMMUNIQUE
DE PRESSE

Laurence ALLEFRESDE et Laurent UGHETTO, Conseillers Départementaux, communiquent les décisions votées en faveur du canton de VALLON PONT D'ARC lors de la Commission Permanente du 7 novembre 2016 :

500 € attribués à une auto-école du canton dans le cadre du dispositif « Un Permis pour l'Emploi », afin d'accompagner un jeune porteur d'un projet socio-professionnel.

192 150 € correspondant à une participation attribuée à la commune de Largentière qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de la traverse d'agglomération sur la route départementale 5

14 500 € affectés au Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche pour 3 actions visant à préserver le site Espaces Naturels Sensibles des Gorges de l'Ardèche et du Pont d'Arc.

426 679 € répartis au titre des Droits de Mutation 2016, en faveur des communes du canton.

11 165 € répartis au titre de l'appel à projets « Ardèche Tourisme Horizon 2016 », au profit des Communautés de Communes des Gorges de l'Ardèche à Vallon Pont d'arc et du Val de Ligne à Largentière.